

CONSERVATOIRE HENRI DUTILLEUX

Règlement des études



Le CRD de Clamart propose un enseignement artistique initial structuré pour former des amateurs éclairés comme des futurs professionnels, si les élèves le souhaitent et en montrent la potentialité, dans les trois spécialités théâtre, musique et danse. Il s'adosse au projet d'établissement du CRD de Clamart, au règlement intérieur des conservatoires de VSGP et suit les préconisations des textes cadre, notamment :

- **La version du 9 août 2022 de l'arrêté de classement du 15 décembre 2006**
- **Les Schémas Nationaux d'Orientation Pédagogique**
- **Les chartes de l'enseignement artistique spécialisé et de l'éducation artistique et culturelle.**

Ce règlement des études est à destination du public et de l'équipe pédagogique et administrative. Il définit les grandes lignes de l'organisation pédagogique de l'établissement et met en avant les grandes étapes de formation et les objectifs à atteindre les modalités d'accès, de parcours, de suivi et d'évaluation.

Son but est de fixer les règles pour permettre à chacun de créer l'appétence et la compétence pour tisser sa propre toile artistique en fonction de son projet.

2. GÉNÉRALITÉS



Vallée Sud
Grand Paris

2. GÉNÉRALITÉS



Vallée Sud
Grand Paris

A. DIFFÉRENTS PARCOURS

L'enseignement artistique spécialisé (EAS) est basé sur trois piliers fondamentaux : l'enseignement, la création et la diffusion tandis que l'éducation artistique et culturelle (EAC) est basée sur la pratique, la rencontre et la connaissance artistique.

Le CRD propose différents parcours de formation aux élèves en EAS comme en EAS pour qu'ils parviennent à une maturité et une autonomie artistique.

- **Parcours-étude** : il est organisé en différentes périodes pluriannuelles, des cycles, à l'issue desquelles un examen constate l'acquisition de compétences prédéfinies. Ce parcours-étude s'organise en trois cycles avec une double possibilité à l'issue du deuxième cycle : une voie amateur et une voie professionnelle

- **Parcours-projet** : il est construit en fonction du projet de chacun et peut donc prendre différentes formes : le parcours- projet adapté, adulte ou continué. Il est d'une durée d'un an, renouvelable trois fois.

En fonction des spécialités, le parcours-projet revêt différentes formes et peut être suivi selon certaines conditions.

B. LES ENGAGEMENTS DES USAGERS

Afin de construire de façon satisfaisante le parcours de formation de chacun, l'élève s'engage à plusieurs titres : il doit être assidu (voir règlement intérieur) et être dans de bonnes conditions pour fournir le travail requis dans le cadre de sa formation, au conservatoire et entre les cours. Son implication dans la saison artistique, acteur comme spectateur, est également indispensable, quand bien même elle rééquerrait une présence en dehors des horaires habituels.

2. GÉNÉRALITÉS



Vallée Sud
Grand Paris

C. LES MEMBRES DE L'ÉQUIPE DU CONSERVATOIRE

L'équipe du conservatoire est composée des enseignants, de l'équipe administrative et de l'équipe de direction. Tous sont présents pour accompagner les usagers dans leur parcours artistique. Les adresses mails professionnelles (prénom.nom@valleesud.fr) sont la seule interface autorisée pour contacter l'équipe du conservatoire.

D. LES CONDITIONS D'ADMISSION

Il n'y a pas de limite d'âge. Les élèves sont admis en fonction des places disponibles, suivant l'ordre d'affectation suivant :

1. Réinscriptions dans la continuité du parcours et CHA
2. Elèves inscrits seulement en FM et ou chorale, en année n-1
3. Elèves issus des concours d'entrée COP et CPES, selon le nombre de places réservées pour ces cursus
4. Elèves mineurs (5 à 12 ans, selon la discipline) habitant la Ville (les Villes) du site
5. Elèves mineurs (5 à 12 ans, selon la discipline) habitant le Territoire
6. Elèves mineurs ayant déjà pratiqué la même discipline dans une autre structure
7. Elèves mineurs déjà inscrits au Conservatoire ou dans un conservatoire de VSGP souhaitant changer de spécialité ou de discipline
8. Elèves mineurs souhaitant changer de professeur
9. Elèves mineurs souhaitant un double cursus, selon les conditions fixées dans le règlement des études (avec l'accord des enseignants concernés et de la Direction)
10. Elèves majeurs habitant la Ville (les Villes), puis par ordre d'arrivée des dossiers d'inscription
11. Elèves majeurs habitant le territoire, puis par ordre d'arrivée des dossiers d'inscription
12. Elèves mineurs (5 à 12 ans, selon la discipline) hors territoire, puis par ordre d'arrivée des dossiers d'inscription
13. Elèves majeurs hors le territoire, puis par ordre d'arrivée des dossiers d'inscription

2. GÉNÉRALITÉS



Vallée Sud
Grand Paris

E. CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE

Les élèves ayant commencé un parcours dans un autre CRD ou CRR sont admis à poursuivre leur formation dans un niveau équivalent dans une logique de continuité territoriale de service. Les élèves ayant effectué un parcours dans d'autres structures feront l'objet d'une évaluation pouvant prendre des formes diverses. Cette évaluation visera à orienter l'élève et à vérifier l'adéquation entre son projet et la proposition de formation du Conservatoire.

F. LE DOUBLE-CURSUS

Il est possible dans la limite des places disponibles mais nécessite un échange avec les conseillers aux études auparavant pour en vérifier la faisabilité et s'assurer que ce sera positif pour l'épanouissement des élèves.

3. CYCLE DÉCOUVERTE



Vallée Sud
Grand Paris

Le cycle découverte est composé de trois phases d'une année chacune minimum :

Année de découverte : cours pluridisciplinaires musique et danse dispensés par un binôme de professeurs

Objectifs :

- Approche du schéma corporel
- Approche sensorielle
- Éveil de la perception, de la sensibilité artistique, de la créativité et de l'imaginaire
- S'approprier le conservatoire comme un lieu de vie, une école artistique

Modalités :

- Grande section de maternelle – 5 ans
- 1h de cours : 30 minutes de musique et 30 minutes de danse en binôme

Année d'éveil : cours pluridisciplinaires musique, théâtre et danse dispensés par un trinôme de professeurs

Objectifs :

- Conscientisation corporelle
- Invention
- Développer la curiosité, l'expression et le domaine de l'imaginaire de l'enfant
- Entrer dans la globalisation du phénomène artistique
- Aborder le vocabulaire spécifique, en adéquation avec l'âge des élèves

Modalités :

- Année du CP – 6 ans
- 2h : 45 minutes de musique + 45 minutes de danse et de théâtre, alternativement + 30 minutes d'ateliers découverte. Les ateliers se déroulent chaque jour et sont fixés selon les jours de présence de chaque professeur.

Année passeport : cette année permet la spécialisation des élèves. C'est la porte d'entrée pour tout élève enfant, n'ayant jamais eu de pratique artistique au conservatoire.

Objectifs :

- Développer les objectifs de découverte et d'éveil, adaptés à la spécialité choisie

Modalités :

- A partir de l'année du CE1
- Danse : 1h, sans esthétique, 1 an
- Musique : 30min d'instrument + 1h de FM passeport + 45min de pratique collective, 1an (une 2ème année passeport peut être octroyée, par dérogation, pour s'assurer du choix et de l'engagement de l'élève)
- Théâtre : 1h30 Initiation 1, jusqu'à 10 ans
- A la fin de l'année, les professeurs pourront organiser un temps de bilan avec les familles et les élèves, qui prendra la forme utile pédagogiquement.

4. PARCOURS ÉTUDES

DANSE



Vallée Sud
Grand Paris

4. PARCOURS ÉTUDES



Vallée Sud
Grand Paris

A. ORGANISATION DES ÉTUDES



CURSUS AMATEUR

CEC (3ANS MAX)

CURSUS PRÉ-PROFESSIONNALISANT

CONCOURS D'ENTRÉE

COP (3 À 5 ANS MAX)

4. PARCOURS ÉTUDES



Vallée Sud
Grand Paris

B. HIP HOP

Les objectifs du Cycle 1 correspondent à l'apprentissage du tempo, de la rythmique, apprendre à compter la musique, l'apprentissage de l'espace, les directions, les appuis et le vocabulaire de base de la discipline Hip Hop, ainsi que la découverte de l'histoire du hiphop et l'apprentissage du vocabulaire lié aux différents mouvements.

Les objectifs du Cycle 2 sont le développement des mouvements et des techniques apprises dans le cycle 1 avec la découverte des variations des différents gestes déjà appris. L'histoire prend de l'importance et est mise en lien avec la découverte de l'improvisation et la présence scénique.

Les objectifs du Cycle 3 sont le développement de toutes les techniques et mouvements apprises pendant les cycles 1 et 2 dans un objectif de création chorégraphique et de développement du sens de l'improvisation, de la présence scénique et de l'interprétation.

Les contenus permettent de développer une appréhension du mouvement dansé, des qualités d'intention, en relation au temps, à l'espace, à l'énergie, à la musique, l'acquisition des bases de la technique de la danse en tant que langage, de la terminologie et de l'expressivité corporelle, la découverte des bases de différentes disciplines de danse. La découverte de la culture artistique et chorégraphique en lien avec les ateliers de répertoire, la formation musicale en lien avec les pratiques de danseur, l'approche anatomique fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé, complètent des temps d'improvisation et de composition

4. PARCOURS ÉTUDES



Vallée Sud
Grand Paris

C. 1ER CYCLE CONTEMPORAIN ET CLASSIQUE

Les objectifs du cycle visent à un approfondissement de la structuration corporelle et de l'expression artistique, une acquisition des éléments techniques de base et la découverte des œuvres chorégraphiques.

Les contenus permettent de développer une appréhension du mouvement dansé, des qualités d'intention, en relation au temps, à l'espace, à l'énergie, à la musique, l'acquisition des bases de la technique de la danse en tant que langage, de la terminologie et de l'expressivité corporelle, la découverte des bases de différentes disciplines de danse. La découverte de la culture artistique et chorégraphique en lien avec les ateliers de répertoire, la formation musicale en lien avec les pratiques de danseur, l'approche anatomique fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé, complètent des temps d'improvisation et de composition.

D. 2ÈME CYCLE CONTEMPORAIN ET CLASSIQUE

Les objectifs du cycle visent à développer la prise de conscience de la danse en tant que langage artistique, la familiarisation avec les œuvres chorégraphiques, l'initiation à l'endurance, la capacité à s'auto évaluer. Le cycle 2 prépare au Brevet d'Etudes Chorégraphiques. Lors de la dernière année du cycle les élèves préparent l'examen de fin de cycle dans leur discipline dominante : danse classique ou danse contemporaine.

Les contenus permettent un approfondissement des acquis par reconnaissance et traitement divers des éléments de langage, l'enrichissement de la terminologie, la poursuite de la formation musicale du danseur, de nouvelles acquisitions d'éléments techniques et du langage chorégraphique, l'acquisition des bases des autres disciplines chorégraphiques (ou la poursuite de leur apprentissage et l'approche d'éléments du patrimoine chorégraphique et des répertoires par la pratique, en liens des divers éléments de culture artistique et chorégraphique). L'encouragement aux travaux personnels de composition, de recherche documentaire et d'engagement de spectateur fait partie du programme.

4. PARCOURS ÉTUDES



Vallée Sud
Grand Paris

E. 3ÈME CYCLE, CEC ET COP CONTEMPORAIN ET CLASSIQUE

Les objectifs du cycle visent la perspective d'une poursuite de l'apprentissage dans la préparation à l'examen de fin de cursus le CEC (Certificat d'étude chorégraphique), mais également à la préparation à des concours d'entrée pour des établissements d'enseignement supérieur et le projet d'exercice d'une activité professionnelle dans le champ de l'art chorégraphique. Ils ambitionnent l'accomplissement de la dimension artistique en tant que projet de réalisation personnelle par le développement de l'autonomie dans l'appropriation de la danse en tant que langage artistique et dans l'expérience de l'interprétation, la lecture analytique et la construction d'une perception critique des œuvres chorégraphiques rencontrées et par le développement de l'endurance et de la virtuosité.

Les contenus permettent la poursuite des enseignements des cycles précédents dans la perspective d'une appropriation singulière des situations de travail rencontrées par le danseur, la poursuite ou la découverte d'une autre discipline de danse et le complément de la formation musicale du danseur, de l'anatomie/physiologie et de la culture chorégraphique. Des enseignements facultatifs les complètent : pratique des répertoires, expérience de la création et de la pratique scénique, rencontre avec des équipes artistiques professionnelles, réalisation de travaux personnels, collectifs, rencontre avec d'autres arts, leur histoire, approfondissement des liens entre pratiques et culture chorégraphique et artistique.

F. LE CARNET CHORÉGRAPHIQUE

Durant les trois cycles, tous les élèves, quel que soit leur statut, doivent posséder un carnet chorégraphique (cahier de cours), sur lequel ils pourront inscrire le contenu des séances de culture chorégraphique, de formation musicale danseur et d'anatomie mais également les remarques, les informations et les conseils reçus durant les cours ainsi que leurs réflexions personnelles. À tout moment, l'ensemble de l'équipe pédagogique doit pouvoir le consulter.

En fin de carnet chorégraphique, le passeport chorégraphique témoigne de l'ensemble des modules et ateliers suivis par l'élève pendant sa scolarité

5. PARCOURS ÉTUDES

MUSIQUE



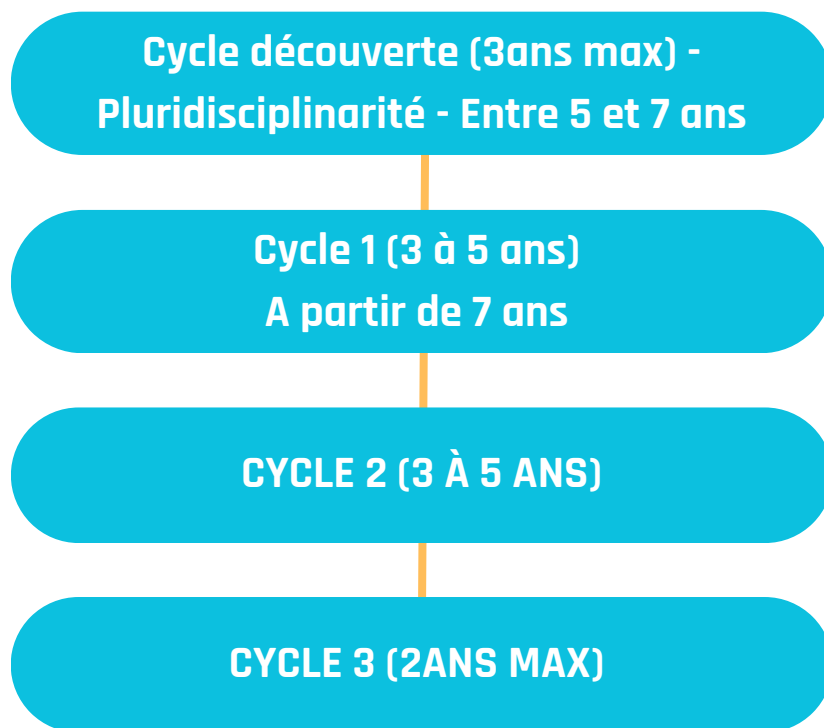
Vallée Sud
Grand Paris

5. PARCOURS ÉTUDES



Vallée Sud
Grand Paris

A. ORGANISATION DES ÉTUDES



CURSUS AMATEUR

CEM (2ANS MAX)

CURSUS PRÉ-PROFESSIONNALISANT

CONCOURS D'ENTRÉE

COP/CPES (2 À 4 ANS MAX)

5. PARCOURS ÉTUDES



Vallée Sud
Grand Paris

B. GÉNÉRALITÉS

Le cursus musique s'organise autour de trois cours : la discipline principale, une pratique collective et la formation musicale. La pratique collective est centrale dans le parcours de l'élève.

Chacun des cours est obligatoire et nécessite un travail personnel chaque semaine. Les cours peuvent être individuels, semi-collectifs ou collectifs.

La saison artistique tient une place très importante dans le cursus de l'élève.

C. LES GRANDS PRINCIPES

Le professeur principal est responsable de l'affectation de ses élèves dans une pratique collective, en concertation avec l'ensemble des collègues. Dans la mesure du possible, les pratiques collectives sont indiquées par cycle pour permettre le plus de souplesse.

Ces affectations se déroulent entre avril et mai l'année précédente. Elles se basent sur le projet et les besoins pédagogiques de l'élève. Une attention sera portée sur la viabilité des pratiques collectives à effectif obligé.

Les cours de pratique collective peuvent se dérouler de façon hebdomadaire ou sous forme de session.

La richesse du conservatoire réside notamment dans la grande variété des pratiques collectives proposées. Le reflet de cette diversité dans le parcours de chaque élève sera encouragé dans le cycle, tant que cela reste pertinent pédagogiquement.

5. PARCOURS ÉTUDES



Vallée Sud
Grand Paris

D. CURSUS SPÉCIFIQUES

MUSIQUES ANCIENNES (VIOLE DE GAMBE, TRAVERSO, FLÛTE À BEC, VIOLON ET VIOLONCELLE BAROQUE, CLAVECIN ET CHANT)

Parcours-étude	Similaire aux cursus classiques
Particularités	Possibilité d'intégrer la filière « Passeport Musique Ancienne » à partir de 7 ans : formation globale par un binôme de professeurs FM et pratique collective musique ancienne + cours d'instrument
	Modules spécifiques culture et pratique : danse baroque, traité, tempérament, accords, diminution, ornementation, ...
	Pratique collective spécifique : consort, petite bande, grande bande, musique de chambre baroque

5. PARCOURS ÉTUDES



Vallée Sud
Grand Paris

JAZZ

Parcours-étude	Similaire aux cursus classiques
Particularités	Entrée en cursus jazz après un premier cycle classique
	FM Jazz
	Pratique collective spécifique : ateliers jazz, big band
	Collaboration sur le territoire pour les cours d'instruments, les master-classes et l'enregistrement

5. PARCOURS ÉTUDES



Vallée Sud
Grand Paris

MUSIQUES ACTUELLES

Parcours-projet	Accompagnement de groupes sur un format de 1h30 hebdomadaire Possibilité pour les groupes de répéter en autonomie, sur réservation Possibilité d'enregistrer selon planning, sur inscription
Parcours-étude	Pratique d'ensemble au cœur du projet, dès 7 ans
Cycle 1	45min de pratique collective MAA + cours d'instrument (hebdomadaire ou session) + FM + modules
Cycle 2	1h15 de pratique collective MAA + cours d'instrument (hebdomadaire ou session) + FM spécifique + modules
Cycle 3	45min de pratique collective MAA + cours d'instrument (hebdomadaire ou session) + FM spécifique + modules
	Modules : hip-hop, théâtre, enregistrement son en partenariat avec les établissements du territoire, master-classes, histoire de l'esthétique, arrangements, ...

5. PARCOURS ÉTUDES



Vallée Sud
Grand Paris

CURSUS VOIX D'ENFANTS

Pré-maîtrise 7ans	45min de chorale 6-9ans + 30 minutes de en semi-collectif 1h de FM
Maitrise 1 (cycle 1) 8-11 ans (3 ans)	1h30 de chant choral 1h15 de FM Module théâtre sur calendrier
Maitrise 2 (cycle 2) 12-15 ans (3 ans)	2h chant choral 1h30 de FM 45 minutes de technique vocale en semi-collectif
Maitrise 3 (cycle 3) Dès 15 ans (3 ans)	Maîtrise 3 ouverte aux adolescents et jeunes adultes qui ne seraient pas en cursus 2h30 de chant choral 2h de FM 1h de technique vocale en semi-collectif Modules de piano complémentaire en semi-collectif

CURSUS NOUVEAUX LANGAGES : PERFORMANCE ET CRÉATION

Cursus unique orienté dans l'interprétation, l'expression dans la pluridisciplinarité et la composition intégrant les nouvelles technologies, il s'adresse aux musiciens interprètes (section performance) ainsi qu'aux compositeurs (section création). Parcours créatif au sein duquel les étudiants compositeurs et interprètes sont en constantes interactions de par le partage et la perméabilité de certaines disciplines, le cursus favorise et encourage grandement les échanges entre créateurs et performeurs en leur offrant un cadre de formation idéal à une poursuite d'études ou à leur insertion professionnelle future. Pour les interprètes, un professeur référent encadre la pratique des répertoires contemporains. Ce cours à géométrie variable peut prendre la forme d'un cours individuel, collectif ou sous la forme d'atelier. Pour les élèves et étudiants du CRD de Clamart inscrits en cycle d'orientation professionnelle (COP) ou en cycle préparatoire à l'enseignement supérieur (CPES), le cursus Nouveaux Langages Performance et Création peut s'y adosser et compléter leur cursus initial, en validant certaines disciplines et unités de valeur. Pour les étudiants inscrits uniquement dans le cursus Nouveaux Langages Performance et Création, toutes les disciplines sont à suivre dans leur intégralité.

À l'issue du cursus Nouveaux Langages Performance et Création, un certificat est délivré.

6. PARCOURS ÉTUDES

THÉÂTRE



Vallée Sud
Grand Paris

6. PARCOURS ÉTUDES



Vallée Sud
Grand Paris

A. ORGANISATION DES ÉTUDES

**Cycle découverte (3ans max) -
Pluridisciplinarité - Entre 5 et 10 ans**

**Initiation 2/Passerelle chat (4ans max)
A partir de 11 ans**

**CYCLE 1
À PARTIR DE 15 ANS**

CYCLE 2 (1 A 2 ANS)

CYCLE 3 (2ANS MAX)

CURSUS AMATEUR

CET (2ANS MAX)

CURSUS PRÉ-PROFESSIONNALISANT

CONCOURS D'ENTRÉE

COP (2 ANS MAX)

6. PARCOURS ÉTUDES



Vallée Sud
Grand Paris

B. CURSUS INITIATIONS

- **Initiation 1/passeport (7 à 10ans) : interprétation**
- **Initiation 2/passerelle CHAT (11 à 14ans) : interprétation**

C. CYCLES 1 À 3, EN FONCTION DU CYCLE (À PARTIR DE 15ANS)

- **Interprétation**
- **Danse**
- **Corps en jeu**
- **Marionnettes**
- **Dramaturgie (lecture + mise en scène + culture)**

D. COP ARTS DE LA MARIONNETTE

- **Marionnettes**
- **Interprétation (dont corps en jeu et préparation concours)**
- **Training vocal et chorégraphique**
- **Dramaturgie**

E. COP THÉÂTRE

- **Interprétation**
- **Préparation concours**
- **Marionnettes**
- **Training vocal et chorégraphique**
- **Dramaturgie**

7. PARCOURS PROJET



Vallée Sud
Grand Paris

7. PARCOURS PROJET



Vallée Sud
Grand Paris

Ils permettent un assouplissement du parcours-étude pour correspondre à différents projets. Cet aménagement pédagogique particulier, validé par l'équipe pédagogique et de direction, peut porter sur l'organisation pédagogique, la durée, les évaluations, ...

Chaque parcours-projet dure un an et est renouvelable trois fois maximum, exception faite du parcours-projet adapté, à destination des élèves en situation de handicap.

Une rencontre avec la famille est organisée pour l'élaboration du parcours sur une année, en fonction des besoins de l'élève. La pratique collective et la pluridisciplinarité sont toujours au centre du projet.

Un professeur référent est nommé pour chaque parcours. Il est notamment en charge de sa formalisation.

A. MUSIQUE : LE PARCOURS EST CONSTITUÉ DE 30 MINUTES DE COURS INSTRUMENTAL OU VOCAL ET D'UN COURS DE PRATIQUE COLLECTIVE.

Modalités d'admission :

- Parcours projet adulte débutant : destiné aux usagers à partir de 18 ans, sans prérequis artistique
- Parcours projet adapté : conçu sur mesure, en fonction des besoins de l'élève, avec le référent handicap
- Parcours projet continué : destiné aux élèves dès l'année des 15 ans, si l'élève a validé un 2C2 FM

B. DANSE : LES ÉLÈVES DOIVENT SUIVRE DEUX COURS MINIMUMS PAR SEMAINE.

- **Modalités d'admissions** : ils s'adressent aux élèves, à l'issue du 2C2, à partir de 17 ans.

C. THÉÂTRE : LES ÉLÈVES EN PARCOURS PROJET SONT ACCUEILLIS DANS UN COURS DÉDIÉ, LORSQU'IL EXISTE.

- **Modalités d'admission** : ils s'adressent aux élèves à partir de 18 ans

8. ÉVALUATION



Vallée Sud
Grand Paris

8. EVALUATION



Vallée Sud
Grand Paris

L'évaluation au cours de la scolarité de l'élève prend différentes formes en fonction de ses besoins pédagogiques et de sa progression. L'évaluation a lieu dans chacun des cours suivis par l'élève. Le professeur est garant de ces modalités et choisira la meilleure pour chacun.

A. LE CONTRÔLE CONTINU :

Chaque semestre, les élèves reçoivent leurs bulletins qui fait état de leur progression sur la période. En début d'année civile, les équipes se réunissent pour procéder à des conseils de classe et ainsi se concerter collégalement sur les élèves.

B. LES EXAMENS DE FIN DE CYCLE :

- **Les périodes des examens** de fin de cycle et des certificats seront choisies en concertation avec le conseil pédagogique en fin de l'année précédente
- **Les convocations** : les élèves reçoivent leur convocation au moins une semaine à l'avance. Les horaires ne sont pas modifiables sauf cas exceptionnel nécessitant de fournir un justificatif (maladie, bac ou brevet, voyage scolaire). Si l'examen se déroule sur un temps scolaire, le conservatoire pourra fournir un justificatif de présence.
- **L'élève a l'obligation de présenter l'examen de fin de cycle** :
 - Pour les cycles 1 et 2 : en 4^{ème} année du cycle (et 5^{ème} année le cas échéant). Il peut le présenter à partir de la 3^{ème} année.
 - Pour les certificats, en 2^{ème} ou 3^{ème} année.
 - L'UV principale de DEM/C/T doit être présenté en 2^{ème} année (et 3^{ème} année le cas échéant).
- **La nature des épreuves** : interprétation de 5 à 10 min pour le 1^{er} cycle, 10 à 15 min pour le 2^{ème} cycle et 15 à 20 minutes pour le 3^{ème} cycle. L'équipe de formation musicale conçoit de façon collaborative ses épreuves, en fonction des compétences de chaque fin de cycle. Le choix des œuvres se fait en concertation entre les professeurs d'une même discipline et comporte au moins deux œuvres de styles différents, dont une imposée.

8. EVALUATION



Vallée Sud
Grand Paris

C. LES UV DE CERTIFICATS :

- CEM : UV de projet personnel, UV de la discipline principale, UV de pratique collective et UV de FM (obtention du 3C1)
- CEC : UV de projet personnel, UV de présentation de classe, UV d'interprétation (variation imposée du ministère et composition individuelle ou de groupe) et un entretien
- CET : UV de projet personnel, UV d'interprétation (scènes et parcours libre)

D. LES UV DU DIPLÔME :

Les épreuves imposées seront choisies en concertation avec les professeurs de la même discipline du CRD de Bourg-la-Reine/Sceaux

- DEM : UV de projet personnel, UV de la discipline principale, UV de pratique collective et UV de FM (obtention du 3C2)
- DEC : UV de projet personnel, UV de présentation de classe, UV d'interprétation (variation imposée du ministère et composition individuelle ou de groupe) et un entretien
- DET Marionnettes : UV de projet personnel, UV d'interprétation (scènes et marionnettes) et un carnet de bord
- DET Théâtre : UV de projet personnel, UV d'interprétation (scènes et parcours libre) et un carnet de bord

E. LE PROJET PERSONNEL

Le projet personnel est un cours accompagné par un trio de professeurs. Il doit mettre en avant la créativité des élèves dans la construction d'un spectacle vivant de 20 minutes qui se déroulera sur la scène de l'auditorium. Le spectacle doit être tout public et utiliser l'ensemble des ressources du conservatoire. Le régisseur est également à la disposition des élèves pour les faire progresser dans leur projet. Chaque élève qui présente son projet en examen est tenu de participer au cours dédié.

8. EVALUATION



Vallée Sud
Grand Paris

F. LES MODALITÉS :

Les examens sont publics, à l'exception des concours d'entrée et de la formation musicale. Les enregistrements ou photographies quels qu'ils soient sont interdits.

G. LA COMPOSITION DES JURYS :

- Chaque examen est suivi de temps d'échanges avec le jury qui sont des temps pédagogiques particulièrement importants
- Les délibérations du jury se font à huis clos.
- Le jury est souverain
- Il est présidé par le directeur ou son représentant
- Il est composé d'au moins deux professeurs extérieurs dont au moins un est spécialiste de la discipline

H. LES RÉSULTATS :

L'élève est admis à entrer dans le cycle supérieur (à partir de la mention bien) ou obtenir une attestation en cycle 1, un brevet en cycle 2 ou un certificat en cycle 3. L'UV de CEM/C/T et DEM/C/T est obtenue avec une mention bien également. En cas de non-réussite à l'examen de fin de cycle 1 ou 2, 2 années consécutives, l'élève ne pourra pas poursuivre son cursus. Aucun rattrapage d'examen n'est possible. Une réorientation peut être proposée par l'équipe pédagogique et de direction en cas de difficultés spécifiques décelées.

I. PRÉREQUIS POUR L'OBTENTION D'UN EXAMEN :

Pour prétendre à obtenir n'importe quel examen du premier cycle jusqu'au DEM/C/T, les élèves devront justifier d'être allés à 3 concerts du conservatoire chaque année du cycle et d'y avoir assisté du début à la fin. C'est l'UV du Spectateur.

8. EVALUATION



Vallée Sud
Grand Paris

J. LES CONCOURS D'ENTRÉE DE COP ET CPES :

Ils se déroulent en mai-juin et en septembre, pour une rentrée en septembre de la même année. Ils se déroulent avec le CRD de Bourg-la-Reine/Sceaux. Les concours comprennent des épreuves d'interprétation (et de formation musicale en musique) et un entretien. A l'issue des épreuves, les candidats sont reçus, placés sur liste d'attente ou non-admis. Ils procèdent ensuite à leur inscription administrative et s'engagent à suivre l'ensemble des cours mentionnés sur la maquette pédagogique dans leur livret de l'élève.

K. LES CLASSES PREPARATOIRES A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (CPES) :

Les CPES suivent une maquette pédagogique annexe dans laquelle est détaillée l'organisation pédagogique, les modalités partenariales et d'évaluation.

L. LES ÉTUDIANTS DONT LA LANGUE MATERNELLE N'EST PAS LE FRANÇAIS

Il est exigé des étudiants dont la langue maternelle n'est pas le français d'attester d'un niveau de langue française B1 (DELF « tous publics ») ou de justifier de leur inscription dans une formation y préparant, dès la 1ère année du COP ou du CPES, afin qu'ils soient en mesure de suivre et de valider les enseignements théoriques des disciplines complémentaires au cours de la deuxième année du cycle spécialisé. Ce niveau attesté constitue une condition de réinscription